

La laïcité dans la culture kabyle

Texte lu le samedi 11 mai dans le cadre d'une conférence donnée dans la communauté kabyle

La réflexion que nous partageons avec vous aujourd'hui s'est déployée à partir de notre mémoire de maîtrise en communication interculturelle, *la réception du projet de loi numéro 60 dans les communautés culturelles : le cas de la communauté kabyle*.

Dès les débuts du débat sur la laïcité, notamment à partir du projet de loi no 60¹ jusqu'au projet de loi no 21, la mobilisation des membres de la communauté kabyle est manifeste, que ce soit dans la presse québécoise, à l'Assemblée nationale, dans les partis politiques ou dans les médias sociaux et communautaires, que ce soit à titre individuel ou associatif. Qu'ils se présentent comme kabyles, Algériens, Berbères, Nord-Africains ou même musulmans, ils dénoncent le fait d'être identifiés avec un marqueur identitaire d'ordre religieux et refusent d'être assimilés à une communauté dite arabo-musulmane. Qu'ils en parlent comme une valeur universelle ou comme valeur kabyle, le mouvement associatif kabyle est en faveur de la laïcité au Québec comme en France où :

En France, le mouvement associatif berbère, pour le moment encore largement kabyle, affiche également quelques spécificités. Sur les quelques cinquante à soixante associations recensées-la moitié à Paris et en région parisienne- la quasi- totalité affirme clairement son adhésion à la laïcité. Il y a chez les dirigeants de ces structures peu d'ambiguïtés : qu'il s'agisse de l'ACB (Association de culture berbère) de Paris - en pointe sur cette question -, de l'ACB de Mantes-la-Jolie, ou du Val-d'Oise, de l'Association des étudiants berbères ou celle des juristes berbères, qu'il s'agisse aussi, en province, des associations de Nancy, de Saint-Étienne, de Grenoble, de Nantes et de Rennes, toutes promeuvent les principes laïcs et convergent vers le refus de l'instrumentalisation de la religion. Non seulement les associations berbères de France revendiquent l'expérience française de la laïcité et s'y inscrivent, mais elles refusent de fondre les identités multiples de l'immigration algérienne, ou des Français d'origine algérienne, dans le seul creuset de la religion ou de la langue arabe (Harzoune, 1999, p.23).

Les Kabyles dont les parents et les grands-parents ont joué un rôle décisif pour l'indépendance de l'Algérie ne se sentent pas menacés par cette laïcité ni en France ni au Québec. Ils la soutiennent, la revendiquent et la vivent comme une valeur endogène à la culture kabyle.

En effet, la mobilisation des kabyles pour la laïcité s'inscrit dans un continuum entre l'Algérie et les contextes d'accueil. Dans un pays qui se présente sur la scène internationale comme un pays arabe et dont l'islam est religion d'État, la laïcité est une singularité kabyle dans le paysage politique nord-africain. Implicitement et explicitement, les linéaments de cette laïcité se retrouvent

¹ Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements

du Congrès de la Soummam, en passant par le FFS², le MCB³, le printemps berbère, Matoub Lounès⁴, le mouvement citoyen des arouchs et le MAK⁵.

Tous ces mouvements ont toujours été pacifiques et constituent une source d'inspiration pour les événements actuels de l'Algérie. Une fois de plus, est-ce un hasard si la vague de protestation a démarré de Kherrata dans la wilaya de Bgayet⁶. Intimement liée à la revendication de la reconnaissance de la dimension linguistique, culturelle et civilisationnelle amazighe de l'Afrique du Nord, la laïcité kabyle est portée par des enjeux qui sont le pluralisme linguistique, culturel et politique, le respect des droits de la personne, la démocratie et la laïcité. Ces enjeux sont les caractéristiques d'un État de droit, mais aussi le socle de l'indépendance et de la souveraineté économique de toute l'Algérie et de toute l'Afrique du Nord dont la figure emblématique est Rabrab⁷ et pour laquelle l'immigration a joué et joue encore un rôle prépondérant.

Mais, il y a plus.

En effet, on ne peut réduire la mobilisation des Kabyles pour la laïcité à la seule militance d'une frange politique comme souligne Camarasa-Bellaube⁸, mais elle est l'expression d'une réalité sociale plus profonde.

Lors des élections municipales de 1990 que la Kabylie a majoritairement boycottées et des élections législatives de 1991 en Algérie, le Front islamique du Salut (FIS), un parti islamiste a remporté une victoire nette dans la majorité des régions d'Algérie sans pouvoir s'implanter en Kabylie (Stora, 1995, Brulé, Fontaine, 1997, Mehenni, 2017) où le vote législatif, en 1991, a boudé le FIS à 94% (Mahé, 2001). Ces résultats du vote sont en cohérence avec l'organisation sociopolitique du village kabyle et le fait que le FIS n'ait pas pu s'implanter en Kabylie.

Dans la structure du village kabyle, les pouvoirs politiques et religieux sont séparés, en effet, l'assemblée du village, Tajmat (le Conseil du village) est une véritable institution et comme le mentionne, entre autres, Plantade « elle est une autre illustration de la protolaïcité endogène de la société kabyle. *Tajmaat* constitue un remarquable espace de débat laïc sur les affaires de la Cité. Les discussions de la *Tajmaat* concernent la gestion réelle et concrète des affaires du village et ne dévient pratiquement jamais dans le domaine théologique » (Plantade, 2012).

² Front des forces socialistes, premier parti politique d'opposition dans l'Algérie postcoloniale française qui dénonçait déjà les abus du pouvoir en place.

³ Le Mouvement culturel berbère de Kabylie qui, en 1980, avait initié le printemps berbère.

⁴ Poète et chanteur engagé qui s'est mobilisé pour la laïcité en Algérie pour « une Algérie meilleure et une démocratie majeure » comme il disait.

⁵ Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie.

⁶ Vgayet, Bejaïa en français, une ville de la Kabylie.

⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Issad_Rebrab

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/rebrab-est-victime-de-son-patriotisme-economique-314641>

⁸ L'ensemble de la communauté algérienne ne revendique pas son appartenance islamique. Une frange militante de l'émigration au Canada rejette son appartenance à l'islam et à la culture musulmane. Ils assimilent la religion à la culture arabe, qui a de leur point de vue annihilé et partiellement détruit la civilisation berbère en Algérie. Ils souhaitent une laïcité plus proche de l'appréciation française que québécoise. Ils militent dans le mouvement berbère à Montréal. Certains sont également de culture laïque sans que cela apparaisse ou soit revendiqué (Camarasa-Bellaube, 2010, p. 136).

Conséquemment, un parti politique qui tire sa légitimité d'un pouvoir religieux est, de facto, rejeté par les us et coutumes kabyles, car elle est l'expression d'un rapport au sacré⁹ à partir duquel se déploie la régulation du religieux au sein de la société kabyle.

Des expressions comme «*takbaylit tazwar ddin*» qui signifie «la kabylité a préséance sur la religion» ou encore «*yezwar tam tazallit*» qui signifie «le couscous a préséance sur la prière» ou encore «*axxam-is ur seyzmir, ldjama yettef-as amezzir*» dont l'équivalent serait «il s'occupe de nettoyer la mosquée alors qu'il est incapable de nettoyer sa propre maison» ou encore «*jma liman*» qui signifie *au nom de toutes les fois* font partie des indices importants (surtout dans la tradition orale africaine de Kabylie) qui mettent en relief la vision du monde kabyle quant à la régulation du religieux.

La non-observance des règles religieuses, dans le cadre des religions monothéistes, qui est très courante en Kabylie (la non-observance du ramadan, le jeûne musulman, en un exemple¹⁰) est elle-même régulée par des règles de bienséance et de savoir-vivre, des règles de «*ahzezzev*».

Ce terme pourrait se traduire par prendre en considération l'autre et s'inscrit dans une éthique de l'altérité. En effet, la philosophie kabyle nous apprend que *ussad wi gen dunit wahdas* «personne n'a construit le monde seul». Et, au cœur de son éthique de l'altérité, réside cette prière : *a rebbi, awer nelli nnig meddan, wala ddaw meddan* «mon dieu, fait que ne soyons ni au-dessus des Autres, ni au-dessous des Autres¹¹».

En effet, pour les Kabyles, l'enfer le plus terrifiant ne réside pas dans un hypothétique au-delà, car *ur tes'id wi d-yughalen syin*, personne n'est revenu de là (en parlant de l'au-delà). L'enfer pour les Kabyles réside dans le fait d'être en dehors de la condition humaine¹². Autrement dit, la mort n'est pas la pire chose qui peut arriver, car la mort et la vie sont les deux aspects de la même médaille, mais ce sont les processus de déshumanisation qui sont terrifiants¹³.

Pour les Kabyles comme pour beaucoup d'Africains :

⁹ L'espace sacré et l'espace profane sont séparés. Dans la spiritualité kabyle, l'espace dédié au pouvoir temporel ne peut être sacré, il est profane. La fascination que pourrait exercer le pouvoir sur des personnes qui ne sont pas assez solides sur le plan psychologique, intellectuel et spirituel pour assumer un dévouement nécessaire pour être au service de la chose publique ne doivent pas être associées à une quelconque appartenance religieuse. L'espace sacré doit **absolument** être libéré de toutes les « tentations des passions du monde » pour que l'expérience spirituelle soit réelle. Pour qu'elle soit réelle, il faut lui permettre de se vivre dans un espace intime et complètement libre. Autrement dit, l'espace sacré est de l'ordre de l'ultime intimité qui se déploie dans l'espace de la liberté de l'être ce. En ce sens, la spiritualité kabyle est une théologie de la liberté. D'ailleurs, ses modalités comme par exemple les mythes de création ne sont pas les mêmes que dans les religions abrahamiques et monothéistes. C'est dans cette perspective que l'expression ostentatoire (dès qu'elle est ostensible, elle est considérée comme ostentatoire) de la religion est une atteinte à la liberté de la religion et devient une perversion de de l'espace sacré. Cette brève note de page tente juste de mettre en relief la racine religieuse de la laïcité kabyle. Elle n'est en rien contre la religion, aucune religion, mais au contraire, elle est la manifestation d'un profond respect de l'expérience religieuse.

¹⁰ Voir cette vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=kYOJsKh32cY>

¹¹ Dans cette prière réside l'un des fondements de l'éthique de l'altérité de tous

¹² Il existe plusieurs contes où la punition ultime ne réside pas dans le fait d'être chassé du paradis comme dans les religions abrahamiques, mais dans la perte de l'humanité. À titre d'exemple, le singe était humain et parce qu'il a profané la nourriture en y mettant ses excréments, il est devenu singe. Il a perdu son humanité. Cependant, la perte de cette humanité n'implique pas le non-respect de l'altérité animale bien au contraire.

¹³ Les camps de concentration en sont un exemple.

« Tout est lié. Tout est vivant. Tout est interdépendant », nous enseigne Amadou Hampâté Bâ en se référant aux religions traditionnelles africaines. C'est pourquoi, ajoute-t-il, chaque action a une répercussion qui lui est propre sur l'ordre universel. L'homme doit assumer sa responsabilité quant aux liens - tantôt visibles, tantôt invisibles - dont l'ensemble confère un sens à la vie (Traoré, 2002, p. 7).

C'est à partir de cette sagesse des vieux peuples de la Terre dont l'un des aspects est le code de LANAYA¹⁴ que les Kabyles se mobilisent aujourd'hui, encore une fois, pour promouvoir le projet de loi 21.

Dans le contexte d'origine comme dans le contexte québécois, ils dénoncent la prise en otage par une instrumentalisation politique partisane et le savoir-faire des tenants de l'islam politique, du débat sur la laïcité. Le débat sur la laïcité est réduit à un va-et-vient incessant entre l'inclusion et l'exclusion d'une communauté dite musulmane et qui serait majoritairement « arabe ». En masquant sa diversité ethnoculturelle, linguistique, religieuse et la multiplicité des points de vue quant à la régulation du religieux dans différentes sphères de la société, il est aisé de taire les voix dissonantes qui remettent en question l'hégémonie arabo-musulmane et soutiennent la laïcité de l'État. Il résulte une double polarisation qui oppose une société québécoise « areligieuse » à des communautés culturelles « exclusivement religieuses » et qui fabrique des bons et des méchants. Les bons sont contre le projet de loi 21 et aiment les musulmans tandis que les méchants le défendent et détestent les musulmans.

Or, la réalité du terrain nous démontre que ces catégorisations sont erronées et ne sont que l'expression de l'instrumentalisation de la religion musulmane aussi bien dans le contexte des pays d'origine qu'en Occident. Cette polarisation est un véritable levain pour les extrémistes de tous les côtés qui se légitiment mutuellement en dépassant les frontières du Québec et du Canada tout en s'y exprimant. Les tueries de Québec, de la Nouvelle-Zélande et du Sri Lanka illustrent bien la situation. C'est dans ce contexte que la partisanerie politico-religieuse fait de l'affichage des signes religieux un enjeu de représentativité extrêmement important. En effet, l'État est un espace puissamment symbolique qui doit être préservé de toute compétition à la représentativité ou de toute surenchère identitaire. La laïcité de l'État est l'explicitation de sa neutralité et de son impartialité quant aux différences ethnico-religieuses et dans la société kabyle elle est l'expression du code LANAYA.

Dans la philosophie kabyle, la laïcité de l'État est l'expression d'une politique équitable, car depuis l'antiquité, la Kabylie a eu à gérer une multitude de courants religieux qui ont cohabité sur son sol. Pareillement, moult mémoires collectives porteuses de visions du monde et de mythologies

¹⁴ Le code de LANAYA est l'ancêtre des conventions de Genève. Il s'agit d'une véritable institution où la société kabyle est tenue d'offrir asile et protection pour tous ceux qui en ont besoin en tant de paix ou en temps de guerre. À travers l'histoire, des Juifs, des chrétiens, des musulmans ont trouvé asile en Kabylie. Le code de LANAYA est aussi mobilisé pour les kabyles eux-mêmes. Un village, une famille riche ou pauvre, une femme ou un homme, à titre de communauté ou individuel, peut offrir sa protection à une femme, à un homme, à un enfant ou encore à un groupe. Dans la culture kabyle, la peine de mort n'existe pas. La peine ultime est le bannissement de la communauté. Cependant, quand une personne est bannie d'un village, elle peut recommencer sa vie ailleurs, sans que personne ne lui demande son passé et profiter du code de LANAYA.

différentes se côtoient au Québec avec leurs histoires respectives dans lesquelles s'exportent les conflits comme les solidarités.

A-t-on pensé à la réaction d'une personne de confession juive qui aurait recours à des services étatiques prodigués par une personne arborant la croix gammée ou une forme qui l'évoque fortement ? Elle serait complètement dans son droit, car avant d'être associée au régime nazi, elle est à l'origine un symbole religieux signifiant bonne fortune ou bien être. A-t-on pensé à un Palestinien qui se fait servir par un représentant de l'État portant la kippa ? Avons-nous pensé à un Tutsi qui se fait servir par un Hutu (s'affichant comme tel) qui arbore un magnifique sourire en disant Bonjour/Hi ? Est-ce qu'il y a quelqu'un ou quelqu'une qui a pensé à une femme dont la sœur, la mère, la fille a été égorgée parce qu'elle ne portait pas le voile qui se retrouve nez à nez avec une femme voilée qui jouit de la liberté de conscience que ses coreligionnaires lui ont refusée ? Pensons-nous même à l'islamiste qui croit profondément que l'ethnie et la langue arabes sont sacrées qui se fait servir par un Kabyle qui porte la croix des Imazighen (Hommes libres en berbère) ou une broche à l'effigie de Matoub Lounès¹⁵ qui lui rappelle qu'il n'est pas Arabe ?!

Dans ce village global qu'est devenu notre monde, il n'y a pas que le commerce matériel qui doit être équitable, mais aussi le commerce immatériel des valeurs morales qui sont au service de la vie et de l'éthique de l'altérité. La laïcité de l'État au Québec n'est même plus l'expression d'une société qui veut préserver égoïstement l'identité québécoise. Elle est une condition sine qua non qui rend effectives et opérationnelles la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne.

La laïcité kabyle est la manifestation de la sagesse des vieux peuples de la Terre qui savaient vivre, comme l'exprime Rosi Braidoti, en bonne intelligence avec la vie et pour qui la foi est, comme le dit si bien Christian Bobin, la vie à sa plus haute intensité. Elle sait apprécier le cadeau que lui offre cette majorité francophone qui a le sens de la communauté, du consensus, de la paix sociale et qui a le génie de faire des révolutions tranquilles.

Je vous remercie.

¹⁵ Matoub Lounès est le Félix Leclerc et le Gilles Vigneault des Kabyles qui s'est mobilisé pour la laïcité et pour Une Algérie meilleure et une démocratie majeure comme il disait lui-même. Il a été assassiné par les islamistes et le pouvoir algérien. Voir : https://www.youtube.com/watch?v=mqaNNJDF_7w&t=114s